FORMATION CONTINUE EN SANTE

UFR DE MÉDECINE
ET DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES
Université Clermont Auvergne

DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE MEDECINE DE REEDUCATION (2 ANNEES)

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Professeur Emmanuel COUDEYRE
Médecine Physique et de Réadaptation
CHU Montpied, 58 rue Montalembert 63000 Clermont Ferrand
Email : ecoudeyre@chu-clermontferrand.fr

PARTENAIRES :

Université Claude Bernard Lyon 1, Université Joseph Fourrier Grenoble 1, Université Jean Monnet Saint-Etienne.

PUBLICS CONCERNES :

Reprise d'Etude / Formation continue : Doctorat d'exercice en médecine français, des pays de l'Union Européenne et hors union européenne + Expérience professionnelle : au moins deux années d'exercice professionnel.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

L'objectif du diplôme interuniversitaire est d'assurer un standard de qualité élevée et homogène en rééducation et réadaptation à des médecins non-spécialistes en Médecine Physique et de Réadaptation (MPR).

Cette formation a pour but :

- de permettre la réorientation des médecins généralistes ou spécialistes au cours de leur activité professionnelle de manière à pallier les aléas d'un cursus universitaire ou personnel tout au long de leur carrière en organisant des passerelles individualisées.
- de répondre à des besoins de santé publique définis par les SROSS qui ont institutionnalisé des filières impliquant la médecine physique et de réadaptation au sein des soins de suite et de réadaptation, jusqu'aux actions de réinsertion à domicile autour des structures médico-sociales.

PROGRAMME : 200 H + 4 ✕ 15 JOURS DE STAGE PRATIQUE SUR LES 2 ANNEES

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Eléments Constitutifs (EC)	Nombre d'heures			
	total	CM	TD	TP
ANNEE 1				
UE 1 : Introduction à la spécialité MPR. Pratique de la MPR	100h	15h		
UE 2 : Evaluation en MPR, compensation et réparation du dommage, domaine médico-social		15h		
UE 3 : Bases physiologiques et évaluation de l'appareil locomoteur et de la motricité. Moyens thérapeutiques en MPR Motricité, marche, équilibre et posture, préhension		22h		
UE 5 : Troubles moteurs au cours des pathologies du système nerveux central		22h		
UE 6 : Rééducation en pathologie du système nerveux périphérique		22h		
UE 9 : Dysfonctionnements pelvi-périneaux		20h30		
UE 12 : MPR et pédiatrie		22h		
UE 14 : Podologie		15h		

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Eléments Constitutifs (EC)	**Nombre d'heures**			
	total	**CM**	**TD**	**TP**
ANNEE 2				
UE 4 : Rééducation des affections chirurgicales et médicales de l'appareil locomoteur	100h	15h		
UE 7 : Rééducation neuropsychologique – cognitive et comportement		22h		
UE 8 : Réadaptation en pathologies cardio-vasculaires et respiratoires, pathologie métabolique, déglutition, nutrition, addictions		14h		
UE 10 : Appareillage des personnes handicapées		22h		
UE 11 : La MPR en gériatrie		15h		
UE 13 : La MPR et les douleurs aiguës et chroniques. MPR et cancers. Déficits sensoriels.		15h		

CONDITIONS DE VALIDATION DU DIPLOME :

Il y a 1 session d'examen par an pour chaque année d'études.
Le lieu de l'examen est décidé par le conseil pédagogique chaque année.
Seuls sont admis à se présenter aux examens de fin de 1ère et 2ème années d'études, les candidats autorisés par le Directeur de l'enseignement après contrôle de leur assiduité et du respect de la maquette du contrat de formation individualisée.

➢ Première année
L'examen de fin de 1ère année consiste en une épreuve écrite (deux questions rédactionnelles) de 2 heures, notée de 0 à 20, portant sur l'ensemble du programme théorique dispensé au cours de l'année.
Pour être admis en 2ème année de l'enseignement, le candidat doit avoir obtenu une note au moins égale à 10 / 20.
Les sujets de l'épreuve écrite sont choisis par le directeur de l'enseignement du diplôme interuniversitaire de médecine de rééducation.

➢ Examen de fin d'études
L'examen de fin d'année consiste en :
- Une épreuve écrite (deux questions rédactionnelles) de 2 heures notée de 0 à 20, portant sur l'ensemble du programme théorique dispensé au cours de l'année.
- Une épreuve pratique sous forme d'un dossier clinique noté de 0 à 20.

Les sujets de l'épreuve écrite sont choisis par le Directeur de l'enseignement du diplôme interuniversitaire.

Pour être déclaré admis, il est nécessaire d'obtenir la moyenne sur l'ensemble des 2 épreuves, soit 20 / 40 et de valider les stages pratiques sur l'ensemble des 2 années.

➢ Redoublement
En cas de non validation des épreuves, le redoublement est envisagé sous réserve d'un accord avec le Directeur de l'enseignement, une fois, chaque année d'étude après acceptation d'un nouveau contrat individualisé de formation.

RENSEIGNEMENTS ET CANDIDATURES : 10 candidats maximum

Renseignements pédagogiques : Pr Emmanuel COUDEYRE - **E-mail** : ecoudeyre@chu-clermontferrand.fr
Candidatures : Merci de télécharger le dossier de candidature en suivant le lien http://medecine.uca.fr/actualites-et-formation/unite-mixte-de-formation-continue-en-sante/ ☏ 04-73-17-79-36 / E-Mail : umfcs.medpha@uca.fr
⇨ *Toute candidature doit faire l'objet d'un dossier remis auprès de l'U.M.F.C.S.*
⇨ *En cas de validation pédagogique de votre candidature, l'U.M.F.C.S. vous fera parvenir un dossier d'inscription.*

COUT DE LA FORMATION 2017/2018 : (PAR ANNEE)

Formation initiale *(Etudiants)* : 950 €
Reprise d'Etudes *(Financement à titre individuel – Sans conventionnement)* : 950 €
Formation continue *(Prise en charge – Donne lieu à une convention de formation professionnelle)* : 1 050 €